

Séance spéciale du 7 février 2022 & Séance ordinaire du 1er mars 2022 Municipalité de Mont-Blanc

Voici un résumé de certaines décisions prises par le conseil municipal lors de ces séances. Vous pouvez consulter les procès-verbaux en tout temps sur le site Web municipal au <https://sflc.ca/publications/>

La situation sanitaire nous permet maintenant de tenir les séances en présentiel et de revenir dans la salle du conseil à l'hôtel de ville. Notez que les séances sont dorénavant enregistrées et seront disponibles dès le lendemain sur notre site Internet.

Séance spéciale du 7 février 2022

Un règlement d'emprunt a été adopté afin de remplacer le règlement adopté précédemment pour la réalisation des travaux de voirie prévus sur le chemin des Lacs, afin de prévoir l'affectation, en réduction de l'emprunt, de la subvention au montant de 2 343 131 \$ accordée par le ministère des Transports dans le cadre du Volet redressement du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL). On se souviendra que les travaux avaient été retardés d'une année, en attendant la confirmation de la subvention.

Séance ordinaire du 1er mars 2022


ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Le conseil a procédé à quelques embauches et nominations, les voici:

- Embauche de Monsieur Denis Boivin au poste temporaire à temps partiel de préposé à l'entretien ménager;
- Embauche de Monsieur Antoine David au poste d'inspecteur en bâtiment et environnement adjoint;
- Prolongation de l'embauche temporaire de Madame Jacinthe Tassé au poste de secrétaire;
- Nomination de Madame Anne-Lucie Lamarre à titre de membre du comité consultatif sur la culture;

Il a aussi pris acte de la démission de Monsieur Mario Lortie au poste d'inspecteur en bâtiment et en environnement adjoint.

- Nous avons fait la demande de renouvellement, pour une période additionnelle de 5 ans, du statut de zone touristique auprès du ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'exportation. Ce statut permet que certains établissements commerciaux soit ouverts en dehors des heures légales fixées par la loi.
- Le conseil emboîte le pas de plusieurs autres municipalités dans la proclamation de la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive du 13 mars prochain et il invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et institutions de la municipalité à faire connaître les outils de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale sous le thème choisir, c'est ouvrir une porte.

- 
- Tous les élus en poste ont suivi une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale. Les déclarations à cet effet ont été déposées officiellement au conseil.
 - Un projet de règlement concernant l'adoption d'un code d'éthique et de déontologie pour les employés de la municipalité a été déposé. Il sera adopté à une prochaine séance du conseil. Ce règlement remplacera le code d'éthique actuel afin d'inclure de nouvelles dispositions requises par la loi.
 - À la suite du changement de nom de la Municipalité, le conseil municipal a confié à la firme Communications Studiogriff un contrat visant à soutenir la Municipalité dans l'élaboration de sa nouvelle image.
 - Concernant le projet d'aménagement d'un café dans la gare, le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu ayant été atteint lors de la procédure d'enregistrement tenue le 10 février dernier, le conseil se devait de prendre la décision de poursuivre ou non les procédures d'approbation référendaire. Le conseil a décidé de ne pas procéder à un référendum sur cette résolution, ce qui met fin au projet présenté par le Café OH Loco !.

TRAVAUX PUBLICS

Afin de respecter les dispositions de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable, le conseil devait remettre à jour son règlement relatif à l'utilisation de l'eau potable. Un projet de règlement a été déposé et fera l'objet d'une adoption lors d'une prochaine séance.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le conseil a adopté les seconds projets de règlement suivants :

- 194-60- 2021 qui a pour but d'agrandir la zone Ha-791 à même la zone Hb-784 afin de permettre la construction d'un projet intégré d'habitation
- 194-61-2022 ayant pour objectif d'augmenter le coefficient d'occupation au sol en zone industrielle (I-763) à 50 % au lieu de 10 %.

Ces projets de règlements contiennent des dispositions susceptibles d'approbation par les personnes habiles à voter. Surveillez les avis publics à cet effet au cours des prochains jours.

SPORTS, LOISIRS ET CULTURE

Les tarifs municipaux concernant les frais pour le camp de jour ont été adoptés et le conseil a aussi modifié certains tarifs applicables à la bibliothèque. Le règlement 287-1-2022 se retrouve sur notre site Web.